

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA DEFENSE ET DE LA SECURITE (CAEDS)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°011 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2021-010/PRES DU 06 MAI 2021 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU LE 13 FEVRIER 2021 A N'DJAMENA ENTRE LE BURKINA FASO ET LE FONDS INTERNATIONAL DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL CONJOINT SAHEL EN REPONSE AUX DEFIS COVID 19, CONFLITS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Présenté au nom de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député **Roland BAYALA**, rapporteur.

L'an deux mil vingt-deux et le vendredi 03 juin de 13 heures 42 minutes à 14 heures 02 minutes, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence du député Oumarou SAWADOGO, Président de ladite Commission. Cette séance avait pour objet de donner l'avis de la commission sur le projet de loi portant ratification de l'ordonnance n°2021-010/PRES du 06 mai 2021 à N'Djamena portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu le 13 février 2021 entre le Burkina Faso et le Fonds international de développement agricole (FIDA), pour le financement du programme régional conjoint sahel en réponse aux défis COVID 19, conflits et changements climatiques.

Auparavant, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie pour avis, a désigné le député Roland Bayala pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond.

L'ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires au cours des travaux de la CAEDS :

- compte-rendu des travaux de la COMFIB ;
- appréciation et avis de la Commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA COMFIB

Le rapporteur a présenté son compte-rendu en deux points :

- audition du gouvernement ;
- débat général.

I.1. De l'audition du gouvernement

Le gouvernement, représenté par Monsieur Innocent KIBA, Ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour des points suivants :

- contexte et justification du programme ;
- objectifs de développement, bénéficiaires et zones d'intervention du programme ;
- description technique du programme ;
- montant et conditions du financement.

Ces différents points sont développés intégralement dans le rapport de la COMFIB, saisie au fond.

I.2. Du débat général

Suite à l'exposé de monsieur le ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse leur ont été apportés.

Les principales préoccupations ont porté sur :

- les mesures prises par le gouvernement pour une bonne exécution du projet dans les zones d'intervention du programme surtout dans les localités en proie à l'insécurité ;
- l'impact du départ du Mali du G5 Sahel sur la réalisation du programme ;
- la prise en compte des Personnes déplacées internes (PDI) dans la liste des bénéficiaires du programme ;
- les critères qui ont prévalu au choix des communes dans les régions d'intervention du programme ;
- l'absence de renseignement au niveau de la rubrique « Travaux » dans le tableau d'affectation des fonds et le contenu précis de la rubrique « non alloué » ;
- l'état d'exécution actuelle du projet et la plus-value qu'apporte ce projet dans les conditions de vie des populations ;
- la prise en compte des défis environnementaux dans l'exécution du projet ;
- les différentes rubriques du tableau d'affectation des fonds ;
- la possibilité d'envisager une deuxième phase du projet ;
- la non évocation de la rubrique relative aux commissions dans les conditions de financement du projet.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB par le député rapporteur Roland BAYALA, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission.

Il ressort de ces échanges que l'adoption du présent projet de loi permettra :

- d'augmenter la productivité et la production animale et agricole ;
- de renforcer l'intégration économique nationale et régionale.

Par conséquent, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 03 juin 2022

Le Président

Le Rapporteur

Oumarou SAWADOGO

Roland BAYALA

LISTE DES DEPUTES PRESENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GRUPE CONSTITUE
1.	SAWADOGO Oumarou	RPF
2.	NOBA Seydou	FVR
3.	KONE/KABORE Guiédou Aïda	RPF
4.	BAYALA Roland	OSC
5.	KOUMSONGO Mohamed Auguste	OSC
6.	OUEDRAOGO Lassina	OSC
7.	THIOMBIANO Y. F. Harold	RPF
8.	COULIBALY Sibiri	FDS
9.	KOMBASSERE Jean Marie	FDS
10.	ZOUNGRANA Daniel	FDS
11.	TIAO B. Luc Adolphe	PP
12.	DIALLO Ousmane	PP
13.	BOUDA Harouna	FDS

LISTE DES DEPUTES ABSENTS

N° D'ORDRE	NOM ET PRENOMS	GRUPE CONSTITUE
1.	DEMBELE/SANON Julienne	FVR

LISTE DU PERSONNEL DE LA COMMISSION

N°D'ORDRE	NOM(S) ET PRENOM(S)	FONCTION
1.	OUEDRAOGO N. Gérard	Administrateur parlementaire
2.	KONE/TARPIDIGA Diane Sylvie	Administrateur parlementaire
3.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
4.	BODY Christian	Attaché d'administration parlementaire
5.	TAPSOBA/ROUAMBA M Diane Clotilde	Secrétaire
6.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison